

**Convention de Vienne
pour la protection de
la couche d'ozone**

Distr. générale
18 juillet 2024

Français
Original : anglais

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Treizième réunion de la Conférence des Parties
à la Convention de Vienne pour la protection
de la couche d'ozone
Bangkok, 28 octobre–1^{er} novembre 2024

Trente-sixième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Bangkok, 28 octobre–1^{er} novembre 2024

Ordre du jour provisoire

I. Débat préparatoire (28–30 octobre 2024)

1. Ouverture du débat préparatoire.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour du débat préparatoire ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal.
4. Questions concernant le Protocole de Montréal :
 - a) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2025 :
 - i) Composition du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal ;
 - ii) Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ;
 - iii) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée ;
 - b) Questions relatives à l'hydrofluorocarbène 23 (HFC-23) :
 - i) Émissions de HFC-23 : rapports du Groupe de l'évaluation scientifique et du Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXXV/7, par. 1 et 2) ;
 - ii) Possibles modifications des formulaires de notification pour la communication d'informations sur le HFC-23 ;
 - c) Gestion du cycle de vie des réfrigérants, y compris les résultats de l'atelier sur la gestion du cycle de vie des réfrigérants (décision XXXV/11) ;
 - d) Substances à très courte durée de vie ;
 - e) Utilisations de substances réglementées comme intermédiaires de synthèse ;

- f) Amélioration de la surveillance atmosphérique mondiale et régionale des substances réglementées par le Protocole de Montréal ;
 - g) Solutions de remplacement climato-compatibles pour les inhalateurs-doseurs ;
 - h) Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement ;
 - i) Octroi éventuel d'un sursis aux Parties visées à l'article 5 classées dans le groupe 2 : examen technique par le Groupe de l'évaluation technique et économique ;
 - j) Renforcement des institutions relevant du Protocole de Montréal, notamment aux fins de la lutte contre le commerce illicite ;
 - k) Questions d'efficacité énergétique :
 - i) Importations non consenties de produits et de matériel à faible rendement énergétique ;
 - ii) Création de conditions plus propices à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du refroidissement ;
 - l) Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2025 ;
 - m) Changements dans la composition du Groupe de l'évaluation technique et économique ;
 - n) Questions relatives au respect et à la communication de données : travaux et recommandations du Comité d'application ;
 - o) Classification de l'État de Palestine en tant que Partie visée au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et accès à l'assistance du Fonds multilatéral ;
 - p) État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.
5. Questions concernant la Convention de Vienne :
- a) Rapport de la douzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne ;
 - b) État du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne.
6. Questions diverses.

II. Débat de haut niveau (31 octobre et 1^{er} novembre 2024)

1. Ouverture du débat de haut niveau :
 - a) Déclaration du Président de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne ;
 - b) Déclaration de la Présidente de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - c) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection des membres du Bureau de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne ;
 - b) Élection des membres du Bureau de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour du débat de haut niveau ;
 - d) Organisation des travaux ;
 - e) Vérification des pouvoirs des représentants.
3. Exposés des groupes d'évaluation sur leurs travaux.
4. Rapport de la Présidente du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif.

5. Déclarations des chef(fe)s de délégation et débat sur les sujets clefs.
 6. Rapport des coprésident(e)s du débat préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption à la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et à la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 7. Dates et lieux de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption des décisions par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa treizième réunion.
 10. Adoption des décisions de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 11. Adoption du rapport sur les travaux de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 12. Clôture de la réunion.
-